Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hospices-CHUV: léger excédent de revenus en 2003

Les comptes 2003 des Hospices-CHUV, approuvés par le Conseil d'Etat, se soldent par un léger excédent de revenus d'un peu plus de 3.6 millions de francs- pour des charges et des recettes avoisinant les 900 millions -, alors que le contrat de prestations correspondant prévoyait un risque de déficit de l'ordre de cinq millions. Ce résultat a été obtenu alors que l'activité des Hospices-CHUV a augmenté de près de 3% en moyenne, en nombre de patients traités en 2003.

Le résultat global des comptes 2003 des Hospices-CHUV se présente de la manière suivante:

Charges, Fr. 871'815'774.-

Revenus, Fr. 875'459'373.-

Excédent de revenu : Fr. 3'643'599.-, soit 0.42% du montant des charges.

Deux facteurs principaux expliquent ce résultat positif:

- L'ensemble des efforts entrepris par l'institution et ses collaborateurs pour limiter la croissance des coûts en 2003.

- L'étalement des engagements qui a permis de compenser des excédents de charges liés à l'augmentation du coût des traitements médicaux, notamment en ce qui concerne les implants, ainsi que les effets de l'augmentation d'activité (+2.83% en moyenne en nombre de patients traités). Cette augmentation a même été plus sensible pour les patients traités en hospitalisation aiguë: +3.27% (+ 2.56% dans les services somatiques, + 7.33% en psychiatrie).

Cet excédent de revenu doit cependant être remis dans son contexte. Il est dû pour l'essentiel à un résultat non opérationnel (revenu inattendu d'exercices antérieurs et dissolution de provisions) pour 3 millions de francs. L'excédent de revenu opérationnel (sur l'exploitation courante) ne se monte qu'à 600'000 francs, soit 0.05% du montant des charges. Cette marge reste donc infime par rapport à la situation générale des Hospices-CHUV et à celle des finances de l'Etat. Ce résultat souligne les difficultés qui restent à surmonter pour mieux maîtriser les dépenses hospitalières. C'est pourquoi le Conseil d'Etat remercie les Hospices-CHUV, leurs collaboratrices et collaborateurs, de la direction prise en 2003 et des efforts consentis dans l'accomplissement de leurs activités et sur le plan de la gestion.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 juin 2004

DSAS, M. Luc Schenker, Directeur des finances des Hospices-CHUV, Tél. 021/ 314 69 76